

# Compte rendu Café de quartier

**Secteur :** Centre

**Date :** 22/10/2022

**Lieu :** Pôle Intergénérationnel

**Horaires :** 10h-12h

**Nombre foyers tractés :** 550

**Nombres de présents :** 24

**Nombre d'élus :** 7

(Précédent café : 12/03/22 )

Accueil café, discussion dès 10h

Début : 10h

Fin : 12h10

Accueil par Bruno GUYARD, adjoint à culture et la démocratie locale, et explication du choix de la date de ce café de quartier (pourquoi moins d'un an depuis le dernier) : pour étaler davantage l'organisation sur l'année et éviter de tout concentrer entre mars et juin.

Présentation des élus présents :

- Pascal Petitpierre, conseiller municipal
- Marie Costa, conseillère municipale
- Magali Blanluet, adjointe à la jeunesse, aux affaires scolaires et aux affaires sociales.
- Bruno Guyard, adjoint à la culture et la démocratie locale
- Fabrice Pelletier, adjoint à l'urbanisme et aux travaux
- Frédéric Mura, Maire
- Pierre Habert, conseiller municipal

Secteurs/rues représentées par les habitants présents :

- La Bretonnière (route de Châteauneuf au niveau de la patte d'oie)
- Rue de la Bretauche
- Rue de la Moinerie
- Rue du Général de Gaulle
- Rue de Fieschi
- Chemin des Bourrassières
- Rue des Maillets
- Rue Abbé Thomas

➤ **Demande de sujets à aborder par les habitants :**

- SICTOM
- SAUR
- Sécurité routière
- Travaux remise en état du bâtiment du fleuriste
- Délais administration Bâtiments de France (quid suite intempéries 19/06/22 ?)
- Accès au pont (accident fleuriste)
- Déviation
- Avenir chemin des Bourrassières
- Avenir ancien EHPAD
- Propreté Commune
- Contexte coût énergie

✓ **Accident/Accès pont travaux**

La dernière réunion avec les experts a eu lieu fin Septembre 2022.

Présentation des devis travaux, etc. pour connaître les coûts versus valeur du bien pour déterminer si rénovation ou destruction → Acceptation par les assurances pour une rénovation.

Première étape : linteaux et poteaux à refaire → devrait commencer dans la première quinzaine de novembre et être terminée fin Décembre / début Janvier. Objectif de réouverture du pont et de la rue notre Dame en double sens voitures courant Janvier 2023.

Pas de délais fiables à communiquer pour le moment sur le reste de la remise en état (trottoir + intérieur fleuriste, etc).

Objectif : fin de tous les travaux courant Avril 2023.

Mairie concernée sur partie des travaux (trottoirs, chaussée), mais mairie non concernée sur tout le reste lié à l'habitation et au fleuriste.

La Mairie a du reloger la locataire de l'étage et réinstallé la commerçante dans le local éphémère.

La mairie doit porter plainte pour permettre aux commerçants de se porter partie civile et permettre à leurs assurances de couvrir les pertes.

La mairie est en contact avec le major de gendarmerie et la Préfecture pour suivi du dossier. L'accident représente un coût important pour la mairie en termes de temps de travail des agents et de matériel car la signalisation temporaire (feux tricolores) est à la charge de la mairie.

Les pertes sont importantes pour les commerçants (jusqu'à 40% aux dires de certains), d'où le dépôt de dossiers d'aide auprès de la COMCOM (communauté de communes) pour aider une partie des commerçants.

Travaux du pont repoussés d'un an (Juillet 2023) et pour 6 semaines comme initialement prévu. Dates précises non connues à ce jour.

Les travaux du pont consisteront en la réfection de l'étanchéité du tablier et de la voirie.

✓ **Toitures et bâtiments de France**

Aucun pouvoir de la commune par rapport aux demandes/exigences des Bâtiments de France. La préfecture elle-même n'a aucun pouvoir sur les décisions de ce service. D'après la Loi, quand on remet à l'identique une façade, toiture, etc., toute déclaration préalable n'est pas bloquante car on est à l'identique. Cependant si on est dans le périmètre de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), on est dépendant de la décision « subjective » de l'ABF. Ce service peut exiger/imposer des modifications aux propriétaires et personne ne peut rien y faire.

✓ **Déviation**

L'association créée à l'origine du projet de la déviation est à l'initiative de la réunion publique qui s'est tenue en Septembre 2022.

Délibération Jeudi 21 Octobre en conseil municipal actant la volonté de la mairie de poursuivre le projet d'aménagement de la déviation.

Le Département demande une participation de 20% du coût total du projet s'élevant à plus de 11M€, soit une participation de la mairie d'environ 2M€.

La mairie doit échanger avec le Département pour revoir à la baisse la participation financière demandée à la commune et va demander une participation à la COMCOM car, dans les conditions actuelles demandées par le Département, le projet n'est pas finançable par la Commune.

Suite à l'accident, la mairie est montée au créneau auprès du Département afin d'alerter sur la traversée de Fay aux Loges qui est un axe vert et structurant sachant que la route départementale qui traverse le pont peut servir de déviation de la tangentielle par Fay aux Loges en cas d'accident CEVESO du site Dior situé à Saint-Jean de Braye.

L'accident du pont a donc mis en lumière le risque de traversée de la commune et les flux associés pouvant être problématiques.

✓ **Avenir chemin des Bourrassières**

Il ne sera très certainement jamais aménagé en route. Une réflexion pourrait se conduire sur la partie basse coté route de Vitry, mais rien de sûr car la révision du PLU demande de classer toute la bande coté route de Vitry en zone naturelle, ce qui interdirait toute construction. Donc il n'y aurait pas d'intérêt à faire une route et des réseaux (coût versus intérêt/utilisation future).

A noter qu'il n'y a aucune obligation pour les communes d'aménager et entretenir les chemins ruraux.

Des habitants signalent que les camions passent malgré que ce soit un chemin...

Le bout de voirie qui va à l'EPAHD sera-t-il prolongé ?

Peut-être que le tronçon sera aménagé un jour pour bouclage avec chemin des Bourrassières, mais rien de sûr.

Ce sujet est en lien avec le travail effectué par la ville avec le CEREMA sur les réflexions d'aménagement de la commune à moyen-long terme (éco quartier, etc.).

✓ **SICTOM**

Plainte d'un habitant disant que le SICTOM recycle davantage et passe moins, que l'on est obligé de passer aux PAV (points d'apport volontaire), que la ville de Châteauneuf a des bacs de recyclage contrairement à Fay et que ce n'est pas normal.

Cette personne a écrit au président du SICTOM, etc. et n'a jamais eu de réponse.

Pas de mensualisation possible et paiement anticipé pour l'année à venir = cela est difficile pour les petits budgets.

Sentiment de délaissement ressenti par les habitants vis-à-vis du SICTOM.

Réponse des élus : Fay aux Loges représente 1 des 73 communes qui siègent, il est donc difficile d'avoir du poids et de faire bouger les choses. La mairie est consciente des problèmes de levée et de coût mais ne peut pas y faire grand-chose.

Une réflexion concernant le ramassage des déchets en porte à porte est en cours et une enquête doit être faite auprès des habitants sur le sujet avant la fin de l'année 2022.

✓ **SAUR**

Un habitant se plaint et dénonce une augmentation de 75% du prix du M3 d'eau sur la part communale.

Réponse du Maire : il n'y a pas d'augmentation d'un seul centime pour l'utilisateur.

En fait, lors de la révision du contrat et du passage de SUEZ à la SAUR, il y avait deux possibilités :

- soit maintien de la part communale et augmentation de la part de la SAUR
- soit augmentation de la part communale et baisse de la part de la SAUR

Décision de la Mairie d'augmenter la part communale (budget eau, etc.) et de baisser la part de la SAUR afin de pouvoir augmenter les recettes permettant ainsi de faire des travaux réparation, renforcement et fiabilisation du réseau (distribution eau, défense incendie, remplacement canalisations, etc.).

A noter que certaines habitations en bout de réseau n'ont pas de pression d'eau, que le réseau est vieillissant, détérioré par endroits, en sous capacité en d'autres endroits, que des permis de construire sont refusés par absence de défense incendie, etc.

Il y a beaucoup de travaux à réaliser et cela représente un coût important pour la commune, qu'il n'aurait pas été possible d'envisager sans cette stratégie d'augmenter la part communale.

Mais l'objectif de maintien du coût global pour qu'il n'y ait pas d'impact sur la facture de l'utilisateur a été respecté.

Intervention d'un habitant qui constate une dégradation rapide des filtres présents en amont du chauffe-eau.

→ cela vient à la fois d'une concentration en manganèse plus élevée mais qui reste dans les limites autorisées et également des interventions sur le réseau (réparations, purges... avec effets de coup de bélier qui décolle les particules).

✓ **EHPAD :**

Nouvel établissement ouvert depuis mi-septembre 2022 (Retard emménagement à cause de dégâts évènements climatique de juin 2022).

Le Conseil d'administration rassemble les communes de Jargeau et Fay aux Loges car les deux anciens établissements sont fermés. Passage de 120 à 90 lits.

Il s'agit d'un établissement autonome qui dépend financièrement en partie de l'ARS et du Département.

Projet extension ? Il y a le potentiel foncier pour le faire mais ce n'est pas en vue pour le moment.

Quid ancien EHPAD ?

Le bâtiment est la propriété de la commune de Fay aux Loges.

Il y a eu beaucoup d'idées envisagées : hôtel, maison associative, gîte d'étape vélo route Loire à vélo, etc. mais non réalistes/réalisables versus coût travaux.

Quel que ce soit le projet porté, il faut qu'il soit viable financièrement afin de ne pas impacter la commune.

A ce jour, le projet le plus intéressant est une maison de santé pluridisciplinaire (médecins, dentistes, kinés, podologue, etc.) pour 4M€, mais le projet est compromis car il faut qu'il soit porté à minima par 1 médecin.

Une maison de santé pluridisciplinaire doit présenter une méthode de gestion et de fonctionnement particulière, ce qui contraint les professionnels à travailler collectivement. Aujourd'hui c'est compliqué et on ne trouve pas de médecin prêt à porter le projet.

Les médecins présents sur la commune ne sont pas partants pour porter ce projet.

Quid autres médecins ? La mairie a essayé et tente toujours d'en trouver mais en vain pour le moment.

Remarque :

Pour le moment la commune doit supporter toutes les charges du bâtiment (chauffage, couverture, taxe foncière, etc.), ce qui a un impact financier et pousse la mairie à chercher des solutions rapidement.

✓ **Sécurité Routière :**

- Mécontentement d'un habitant de la rue des Maillets n'ayant pas eu de retour de son mail sur les risques liés à la vitesse et au stationnement gênants au centre-ville.

La Mairie a pourtant fait une réponse qui n'a cependant pas donné totale satisfaction à l'administré.

Remarque : Pour rappel, un café de quartier n'a pas vocation à blâmer les élus ou la mairie sur des sujets ou thèmes qu'elle ne maîtrise pas ou sur lesquels elle n'a aucun pouvoir mais sert à un débat constructif en vue d'expliquer, de partager des informations et voir, avec les habitants et de manière rationnelle, ce qu'il peut être fait.

- D'autres habitants relatent des difficultés :
  - Rue Abbé Thomas : gros excès de vitesse la nuit (bruit et danger) davantage depuis l'accident du fleuriste et fermeture de la rue Notre Dame.
  - Idem rue du Gourdet

En revanche, la rue des Maillets est plus vivable depuis l'accident car il y a moins de passage.

Stationnement sur les trottoirs toujours important mais moins de pressions des autres usagers de la route et des piétons lorsqu'on attend l'ouverture des portails pour accéder chez soi.

- Quid des aménagements rue des Maillets ?  
→ Rien de prévu sachant qu'il s'agit d'une route départementale qui ne peut être aménagée qu'avec l'aval du Conseil départemental.

Rappel des élus que :

- les incivilités et comportement dangereux ne peuvent malheureusement pas être empêchés par la mairie. Ajouter des panneaux tous les 10m ne changera rien aux comportements des personnes qui ne respectent pas le code de la route ou autrui.
  - sur les voies départementales, la mairie n'a pas de pouvoir et n'est pas décisionnaire sur les modifications possibles à apporter. De plus, retoucher/modifier une voie oblige à une mise aux normes (largeur des voies, stationnements, trottoirs, etc.), ce qui n'est pas toujours possible car certaines voies sont trop petites.
- Info diverse : Arrivée du nouveau policier municipal, Ludovic Moreau, depuis le 21 octobre.
  - Mécontentement d'habitants concernant les plateaux surélevés de la RD921, jugés trop « durs ».

Réponse des élus : La réception des travaux est soumise à des mesures et vérifications. Les plateaux sont bien aux normes. Rappel que la vitesse est limitée à 30km/h. L'équipe municipale est bien consciente des problèmes de vitesse, stationnement etc. mais est contrainte à la fois par le budget et par le pouvoir du Département sur les routes qui relèvent de sa compétence.

#### ✓ **Evolution des coûts de l'énergie pour la mairie**

La crise énergétique et la flambée des prix vont avoir un impact pour la mairie en termes de coûts de consommation.

Mise en place d'un plan de sobriété pour limiter, là où c'est possible, les durées d'éclairage et le chauffage dans certains bâtiments. Rappel de sobriété et comportement aux associations et à tout utilisateur d'installations de la commune.

Certaines installations de la commune comme les vieux bâtiments, la piscine contraignent la gestion énergétique car il n'y a pas de thermostat, robinets thermostatiques, l'isolation est limitée, etc.

Rénovation énergétique de la mairie en préparation (isolation, éclairage, menuiseries, etc.).  
Rénovation du gymnase Emile Charreire en cours.

Quid subventions ?

Il est difficile d'obtenir des aides en dehors de projets de rénovation qui restent, somme toute, coûteux et non négligeables pour le budget de la commune.

Il faut monter le projet, les budgets, etc. faire une demande de subvention et attendre un retour positif de financement avant de pouvoir lancer les travaux. Cela peut prendre plusieurs années entre le début de la réflexion et la fin des travaux.

De plus, il faut faire des choix et prioriser les projets les uns par rapport aux autres.

✓ **Propreté de la commune :**

Tags sur portes (rue des maillets, la nuit, entre septembre et octobre)

Incivilités : Crottes de chien, canettes, mégots, etc.

Quid du manque de poubelles sur la commune ?

Mégots devant le tabac : Est-ce possible de demander au propriétaire du tabac d'entretenir le trottoir ?

Groupe de jeunes commettant des dégradations, qui fait du bruit, parfois alcoolisé.

Réponse des élus : La commune n'a pas de pouvoir à ce niveau-là. Il n'est pas utile d'appeler sur le téléphone d'astreinte de la mairie. Il faut appeler directement la gendarmerie.

Encouragement des élus à porter plainte sur les dégradations (nuisance, pneu crevés, graffiti, etc.) afin de permettre à la gendarmerie de recenser les problèmes et mettre en place davantage de moyens sur place.

Pour information, le contrat du jeune embauché en contrat aidé en CDD par la mairie pendant 18 mois qui était affecté uniquement à l'entretien des PAV (points d'apport volontaire) et de la commune en général, est terminé. L'absence de cette ressource s'est ressentie, la mairie en a conscience.

Remarque : deux agents sont mobilisés tous les lundis matin pour l'entretien des PAV suite aux incivilités.

Si tout le monde faisait attention, il n'y aurait pas autant de déchets à ramasser et cela coûterait moins cher à tout le monde (mairie, SICTOM, usagers).

Remarque d'une habitante : lors de travaux, les artisans et/ou entrepreneurs viennent déposer leurs déchets de repas du midi dans les poubelles personnelles des habitants.

Manque poubelles publiques ?

Remarque : la problématique de mettre plus de poubelles ou de bennes à certains endroits de la ville est le risque que des personnes viennent déposer leurs déchets ménagers dans ces poubelles publiques afin de ne pas avoir à payer de levées supplémentaires au SICTOM.

C'est un problème connu et qui a déjà été observé (ex : jardin de Radicofani)

➔ Fin de séance. L'équipe municipale remercie les personnes pour leur présence et partages et leur souhaite un bon week-end.